



La page des producteurs de volailles (ASPV)

Transport de volaille par fortes chaleurs: gardons la tête froide

Le transport des animaux suscite régulièrement des réactions critiques de la part du grand public, notamment lors de fortes chaleurs. Le 4 août, le «Berner Zeitung» a rapporté un cas survenu à Langnau (BE), où une plainte pénale a été déposée à la suite d'un transport de volaille par une température avoisinant les 31°C. Le fait que, même dans une région à caractère rural, une personne ait immédiatement alerté la police et les médias montre que les pratiques agricoles ne sont plus nécessairement bien comprises par le grand public.

En tant que président de l'ASPV, je prends ce cas très au sérieux. La protection et le bien-être de nos animaux constituent pour nous une priorité absolue. Toutefois, le débat doit rester objectif. Une plainte pénale signifie dans un premier temps simplement qu'une enquête est ouverte. Il reste à déterminer si une infraction a été commise et si un comportement fautif peut être établi.

La température extérieure ne permet pas à elle seule de conclure que le transport n'était pas licite. La législation n'interdit pas le transport d'animaux par fortes chaleurs, mais elle exige que les conditions climatiques soient prises en compte et que les précautions nécessaires soient prises pendant le chargement et le transport. Selon l'OSAV, un apport suffisant en air frais doit être garanti. Lorsque les caisses de transport sont empilées, leurs ouvertures d'aération ne doivent pas être obstruées. En cas de températures élevées, une ventilation active adaptée et un espacement suffisant entre les caisses sont essen-

tiels. En cas de chaleur extrême, il peut en outre être nécessaire de réduire la densité de chargement. La durée du transport est également réglementée: en Suisse, un transport d'animaux ne doit pas dépasser huit heures au total, dont six heures au maximum de trajet proprement dit.

Les abattages sont planifiés avec soin et des guides aident les éleveurs à préparer au mieux les animaux au chargement et au transport. Mais dans la pratique, l'application reste toutefois complexe: les conditions météorologiques et les conditions de circulation peuvent changer à tout moment, et même avec une planification minutieuse, les temps d'attente ne peuvent pas toujours être évités. Il est donc d'autant plus important de faire appel à des transporteurs expérimentés et de toujours pouvoir réagir rapidement et de manière adaptée à une situation particulière. Et nous devons sans cesse nous demander comment améliorer encore les conditions de transport par forte chaleur. Ainsi, de nombreux collègues se sont étonnés, par exemple, qu'aucun incident particulier n'ait été consigné sur les documents, alors même que le personnel avait fait part de ses difficultés face à la chaleur lors du chargement et avait tout mis en œuvre pour améliorer les conditions pour les animaux.

Dans le débat sur la protection des animaux, je souhaite que l'on fasse aussi preuve d'équité envers celles et ceux qui assument chaque jour la responsabilité de leurs animaux tout en contribuant à l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires sûres.

Adrian Waldvogel, Président

les valeurs maximales de PFAS doivent pouvoir être mélangés à d'autres produits afin d'obtenir un produit final conforme. Cette dérogation doit être limitée à trois ans.

La proposition actuelle du Conseil fédéral exige que les produits mélangés soient déclarés comme tels. Or, une telle mesure aurait pour conséquence que ces produits resteraient dans les rayons si bien que les détaillants finiraient par les déréférer. De plus, les délais prévus sont trop courts. La procédure de consultation dure jusqu'au 18 septembre 2026. L'ASPV adaptera la proposition élaborée par l'USP aux spécificités de la filière avicole et soumettra sa prise de position en conséquence.

Markus Rombach, d'Agridea, a présenté les difficultés liées à l'application des teneurs maximales en PFAS conformément à la directive 2026/1 de l'OFAG. En vertu de l'ordonnance sur la production primaire, les exploitations agricoles doivent prendre sans délai les mesures nécessaires ou empêcher la mise sur le marché de produits susceptibles de présenter un risque pour la santé. Une contamination potentielle aux PFAS peut être suspectée lorsque des échantillons, par exemple de viande ou d'œufs, dépassent les valeurs maximales autorisées, ou lorsqu'une contamination des sols, de l'eau d'abreuvement ou des aliments pour animaux a été constatée. Les analyses sont actuellement très coûteuses et il faut compter entre 7 et 10 jours pour obtenir les résultats. De plus, la question de la prise en charge des animaux lorsqu'une exploitation est placée en quarantaine n'est pas encore clarifiée. Aucune indemnisation n'est prévue pour les agriculteurs. Afin de minimiser le risque pour les exploitations, Agridea prévoit d'élaborer, en collaboration avec les organisations professionnelles, un concept d'autocontrôle et de le soumettre à l'OFAG.

Actualités de la commission permanente Production animale de l'USP

Le 10 août 2026 s'est tenue la 3^e réunion de la commission permanente Production animale de l'Union suisse des paysans (USP). Parmi les thèmes abordés figuraient les PFAS et la nouvelle méthode de calcul des distances minimales.

Les aspects juridiques liés aux PFAS

La motion 25.3421 chargeait le Conseil fédéral d'élaborer une solution tenant

compte des conséquences de la problématique des PFAS dans l'agriculture. Selon la première proposition de la Confédération, les exploitations agricoles contaminées auraient dû prendre immédiatement des mesures pour réduire les PFAS ou réorienter leur production. La motion demande de laisser davantage de temps à ces exploitations pour s'adapter et préserver leur viabilité économique. Les produits dépassant

Nouvelles distances minimales

Le numéro 8/2026 d'AS avait déjà présenté le projet de nouvelle recommandation d'application de Cercl'air concernant le calcul des distances minimales à observer entre les installations d'élevage et les zones résidentielles. Les secteurs concernés ont désormais jusqu'à la mi-novembre pour faire part de leurs expériences et de leurs commentaires. La recommanda-

tion d'application, l'enregistrement vidéo d'une séance d'information ainsi qu'un outil de calcul Excel permettant de déterminer les distances minimales sont disponibles sur le site web <https://cerclair.ch>. Cet outil permet de simuler des exemples concrets de poulaillers et d'en évaluer les conséquences (une explication est fournie dans la vidéo). Les présidents de l'ASPV et de GalloSuisse ont déjà commencé, en collaboration avec Aviforum, à évaluer les répercussions de ces nouvelles bases légales. Dans certaines circonstances, des exemples concrets fournis par les parties concernées pourraient aider à aborder le sujet à plus grande échelle.

Sécheresse

Les conséquences de la sécheresse sur l'agriculture ont également été abordées lors de la séance. Si l'élevage avicole n'est certes pas directement touché par la pénurie de fourrage grossier, les fortes chaleurs affectent toutefois les performances et le bien-être des animaux, tandis que les prix des aliments pour animaux et de l'énergie augmentent. Dans ce contexte, il devient de plus en plus important de garantir un approvisionnement fiable en aliments pour animaux, en eau et en énergie, et de mettre en place des mesures d'adaptation pragmatiques. Les exploitations ont tout intérêt à anticiper différents scénarios en cas de canicule ou de sécheresse et à prendre les précautions qui s'imposent.

Corinne Gyga, gérance de l'ASPV

Initiative pour des sorties en plein air

Le 23 juillet 2026, le comité de l'«initiative pour des sorties en plein air» a déposé le texte de l'initiative et les documents qui l'accompagnent auprès de la Chancellerie

fédérale en vue de leur examen préalable. Si celle-ci donne son feu vert, la collecte des signatures pourra commencer. L'initiative vise à instaurer des dispositions légales contraignantes afin de garantir à tous les animaux de rente un accès régulier à l'extérieur (voir le site <https://initiative-access-exterieur.ch>). Les discussions préalables entre le comité d'initiative et l'Union suisse des paysans (USP) n'ont pas permis de trouver un terrain d'entente. L'USP ne peut pas comprendre qu'une nouvelle initiative sur l'élevage soit lancée trois ans après le rejet très net de l'initiative contre l'élevage intensif, et considère que cette démarche s'apparente à du forcing.

Les contre-arguments et les faiblesses de l'initiative du point de vue de la filière avicole ont déjà été présentés dans le numéro 12/25 d'Aviculture suisse*. Cette initiative pourrait entraîner la disparition d'une grande partie de la production suisse de poulets et risque de donner à nouveau lieu à des discussions houleuses en amont. Une fois de plus, les chiffres élevés du nombre d'animaux dans la production avicole sont utilisés à mauvais escient pour choquer: le site Internet affirme en effet que 80 millions d'animaux «ne peuvent jamais sortir». Apparemment, les responsables de l'initiative ne considèrent pas l'aire à climat extérieur comme un espace «extérieur». Il est donc recommandé aux aviculteurs de se familiariser le plus tôt possible avec les arguments présentés dans l'article mentionné plus haut ainsi que dans d'autres articles publiés dans le cadre de l'initiative sur l'élevage intensif* et ce, avant même que la collecte des signatures ne commence.

* Lien vers le téléchargement sur www.aviforum.ch > Connaissances > Faits, chiffres, informations > Sous-catégories «...: arguments»

Enquête auprès des consommateurs sur Campylobacter

gl. En novembre 2024, la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) a mené, à la demande de l'OSAV, une enquête auprès des consommateurs concernant Campylobacter. Les résultats indiquent que seules un peu plus de 20 % des personnes interrogées ont entendu parler des Campylobacter. En revanche, une grande majorité (83,9 %) connaît les salmonelles, qui ne constituent pourtant qu'un problème mineur dans la viande de poulet. Dans l'ensemble, les participants déclarent suivre largement les mesures d'hygiène à la maison. Le lavage des mains et le nettoyage des ustensiles de cuisine sont moyennement respectés. Cependant, lors des grillades, de la fondue chinoise ou en cas de contact indirect via les planches à découper et les ustensiles, la séparation de la viande n'est pas appliquée de manière suffisamment stricte. Les femmes et les personnes âgées, ainsi que les personnes interrogées qui connaissent les Campylobacter, respectent généralement davantage les mesures d'hygiène à la maison.

L'enquête a également porté sur l'acceptation des mesures visant à réduire la présence de Campylobacter: la mesure la mieux acceptée est de loin la vente de viande de poulet congelée au supermarché (plus de 70 %). Le traitement au chlore arrive loin derrière avec un taux d'acceptation de moins de 30 %; les autres méthodes de traitement de surface se situent dans la moyenne. Les hommes, les personnes de Suisse alémanique ainsi que les citoyens approuvent en général mieux ces mesures.